

LE DISTRICT DRÔME ARDÈCHE DE FOOTBALL

DRÔME ARDÈCHE FOOT

Procès Verbaux





PROCÈS-VERBAL N°02

DECISION

REUNION DU 6 NOVEMBRE 2018

Présidence : Pierre FAURIE

Présents: Mme COURTIAL MM. CROTTE - EXBRAYAT - GIRON – KERDO et RICHARD.

Absents excusés : MM. BERTRAND et LE JEUNE

AR 1819 01 – OLYMPIQUE RHODIA contre la Commission de l'Arbitrage, section lois du Jeu:

Ayant donné match à rejouer après avoir déclaré fondée la réserve technique formulée par l'équipe adverse.

Match concerné :

OLYMPIQUE RHODIA 2 / BARBIERES BRM 1,
Championnat seniors, division 3, poule B, du 23 septembre 2018

Le 6 novembre 2018, après le rappel des faits et de la décision objet du recours, ont été entendus :

- M. Nicolas BRUNEL, président de la Commission de l'Arbitrage,
- M. Roland VIALLET, Conseiller technique départemental en arbitrage,
- M. Hachemi SAADA, arbitre officiel de la rencontre.

DE L'OLYMPIQUE RHODIA :

- Mme Sandrine HUSTACHE
- M. Osman KALIM.

DE BARBIERES BRM :

- M Hervé COMBET,
- M. Benjamin COMBET.

Absent excusé :

M. Karl BOUGHALEM de l'OLYMPIQUE RHODIA,
M. Justin CHASSOUANT de BARBIERES BRM

Considérant que la Commission de l'Arbitrage, section lois du jeu, a déclarée fondée la réserve technique formulée par l'équipe de BARBIERES BRM et qu'elle a donné match à rejouer.

Considérant qu'OLYMPIQUE RHODIA entend contester cette décision.

Considérant son appel recevable en la forme.

Considérant que les Responsables du Club invoquent à l'appui de leur recours :

- d'une part l'irrecevabilité de la réserve technique au motif qu'elle n'aurait pas été formulée au bon moment auprès de l'arbitre, qu'en effet elle aurait été déposée avant que le pénalty ne soit tiré puis n'aurait été inscrite sur la feuille de match et la tablette informatique qu'à l'issue de la rencontre ; qu'elle ne satisferait donc pas aux conditions de forme exigées par les textes en vigueur ;
- d'autre part le caractère injuste de la décision de la Commission de l'Arbitrage, estimant être ainsi doublement pénalisés par le tacle irrégulier dont leur joueur a été victime et par l'obligation de rejouer un match que leur équipe avait remporté.

1 - Sur La recevabilité de la réserve technique formulée par BARBIERES BRM :

Considérant qu'aux termes de l'article 146 des Règlements Généraux les réserves techniques doivent pour être valables «être formulées par le capitaine d'équipe plaignant à l'arbitre, à l'arrêt de jeu qui est la conséquence de la décision contestée si elles concernent un fait sur lequel l'arbitre est intervenu » ; « qu'elle doivent indiquer la nature des faits et de la décision qui prêtent à contestation » ; qu'à « l'issue du match, l'arbitre inscrit ces réserves sur la feuille de match et les fait contresigner ».

Considérant que si la réserve technique a été effectivement inscrite sur la feuille de match à l'issue de la rencontre, cette inscription ne fait que reprendre les termes de la réserve formulée par l'équipe de BARBIERES BRM dès l'expulsion de leur joueur et avant que le jeu ne reprenne, ainsi qu'en font foi les consignations sur le carton de M. l'Arbitre qu'il a expressément confirmées lors de son audition devant la Commission d'Appel.

Considérant ainsi que cette réserve a été effectivement déposée à l'arrêt de jeu qui a immédiatement suivi la décision donnant lieu à contestation, puis régulièrement transcrite à la fin de la rencontre sur la feuille de match ; qu'elle satisfait donc aux prescriptions requises à cet égard par l'article 146 précité.

Considérant en conséquence que ne peut être retenu le moyen invoqué par OLYMPIQUE RHODIA tiré d'une formulation tardive de la réserve technique, objet du présent litige.

2- Sur le bien fondé de la réserve technique régulièrement déposée :

Considérant que les réserves techniques doivent énoncer la nature des faits et de la décision arbitrale contestée.

Considérant qu'en se référant à «la double peine», au «tacle dernier défenseur », au «rouge» et «pénalty» accordé à l'équipe adverse, la réserve technique de BARBIERES BRM était tout à fait explicite, qu'elle visait l'action de jeu conduite par leur joueur ayant eu pour effet d'annihiler une occasion de but de l'adversaire et la sanction décidée par M. l'Arbitre qui en était la conséquence.

Considérant qu'aux termes de la loi du jeu n° 12, si un joueur commet une faute contre un adversaire pour annihiler une occasion de but manifeste et que l'arbitre accorde un pénalty, le joueur fautif doit être averti et non directement exclu dès lors qu'il a tenté de jouer le ballon ; que la délivrance d'un carton rouge doit être réservée au cas où il s'est rendu coupable d'un geste manifestement antisportif en étant notamment hors de portée du ballon, comme retenir l'adversaire en le tirant par le maillot ou le pousser avec les mains.

Considérant que la faute du joueur de BARBIERES BRM a été commise dans la surface de réparation justifiant le pénalty sifflé par M. l'Arbitre, que le fautif en position de dernier défenseur tentait de s'opposer à l'avancée de l'adversaire vers le but, qu'il était en situation de disputer le ballon, que son tacle jugé irrégulier s'inscrivait dans l'action de jeu qui se développait.

Considérant alors qu'en l'espèce M. l'Arbitre a justement accordé un pénalty à l'équipe d'OLYMPIQUE RHODIA, mais qu'il aurait dû corrélativement délivrer un avertissement au fautif pour avoir, dans la surface de réparation, irrégulièrement annihilé une occasion de but et s'abstenir de l'exclure.

Considérant ainsi que la réserve technique de BARBIERES BRM est fondée.

Considérant que l'exclusion indument décidée par M. l'Arbitre a eu pour effet d'affaiblir le potentiel de l'équipe en réduisant à 10 le nombre de ses joueurs ; qu'elle a ainsi amoindri sa capacité à faire évoluer le score en sa faveur ; qu'après le tir réussi du pénalty accordé OLYMPIQUE RHODIA menait par quatre buts à trois.

Considérant le temps qu'il restait à jouer après l'exclusion du joueur de BARBIERES BRM, expressément confirmé en séance par M. l'Arbitre et nullement contesté par les parties en présence, à savoir une minute pour le temps règlementaire et quatre au titre du temps additionnel.

Considérant qu'il s'est donc écoulé cinq minutes de jeu entre cette expulsion et le coup de sifflet final, que ce temps était suffisant pour qu'un but soit marqué par l'une ou l'autre équipe et que celle de BARBIERES BRM puisse égaliser si elle avait pu disposer de tous ses moyens ; que dans ces circonstances la décision erronée de M. l'Arbitre ne peut être regardée comme étant restée sans incidence sur le résultat final de la rencontre.

Considérant alors que la réserve technique formulée par BARBIERES BRM recevable en la forme et fondée au fond doit recevoir une suite favorable.

Par ces motifs, la Commission d'Appel, jugeant en appel :

- ***confirme la décision de la Commission de l'Arbitrage, section lois du jeu, donnant match à rejouer ;***
- ***annule corrélativement le carton rouge infligé à M. Justin CHASSOUANT et lui substitue un simple avertissement (carton jaune).***

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION

P. FAURIE

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel Réglementaire de la Ligue, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa publication, conformément aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Frais d'audition juridique :

OLYMPIQUE RHODIA : 72,80 euros

Frais administratifs liés à l'audition :

OLYMPIQUE RHODIA : 41,60 euros



Commission des Règlements

PROCÈS-VERBAL N° 05

REUNION DU 13/11/2018

Présidence : M. Laurent JULIEN.

Présents : MM. Gérard FANTIN, Gérard GIRY

INFORMATIONS

- *Les décisions et sanctions du procès-verbal ci-dessous sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.*

RAPPEL

- **Article 6 b. des Règlements sportifs du District Drôme Ardèche :**
Pour toute demande par messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur Footclubs sera prise en compte.

Dossier n°14

Match n° 20523827, Portes les Valence FC 2 / Romans SC 1, Seniors D3, poule B du 28/10/2018

Réclamation d'après match posée par le président du FC Portois dite recevable concernant le nombre de joueurs avec une licence frappée du cachet « mutation » supérieure au 2 autorisées par le statut de l'arbitrage.

Après vérification de la feuille de match cité en référence, il ressort que 6 joueurs ont une licence avec le cachet « mutation » :

- LEMAGIE Jean Thierry, licence n° 2543809704
- M'RAH Sami, licence n° 2546673513
- ZEROUALI Oualid, licence n° 2568634637
- ACHARD Achraf, licence n° 2546813759
- AIT ABELKRIM Said, licence n° 2548342708
- MHABER Anwar, licence n° 2543930777

Pour ce motif la commission donne match perdu à l'équipe de SC Romans :

- Portes les Valence FC 2 : 0 point, 1 but
- SC Romans SC 1 : - (moins) 1 point ; 0 but

Le club de Romans SC sera débité de de 36,40 € pour frais de dossier.

Dossier n°15

Match n° 20523836, Romans SC 1 / La Croix du Fraysse 1, Seniors D3, poule B du 11/11/2018

Réserve d'avant match posée par le capitaine de La Croix du Fraysse dite recevable concernant le nombre de joueurs avec une licence frappée du cachet « mutation » supérieure au 2 autorisées par le statut de l'arbitrage.

Après vérification de la feuille de match cité en référence, il ressort que 6 joueurs ont une licence avec le cachet « mutation » :

- LEMAGIE Jean Thierry, licence n° 2543809704
- ZEROUALI Oualid, licence n° 2568634637
- M'RAH Sami, licence n° 2546673513
- ACHARD Achraf, licence n° 2546813759
- AIT ABELKRIM Said, licence n° 2548342708
- MHABER Anwar, licence n° 2543930777

Pour ce motif la commission donne match perdu à l'équipe de SC Romans

- La Croix du Fraysse : 3 points, 0 but
- SC Romans SC 1 : - (moins) 1 point ; 0 but

Laurent JULIEN

Gérard GIRY



District Drôme Ardèche de Football

Commission des Championnats et Coupes Seniors et Délégations



PROCÈS-VERBAL N°17

REUNION du 09 et 12 Novembre 2018

Président : Jacques MARON - Tel : 04.75.08.50.50 / P : 06.07.21.10.04

Présents : Jacques MARON, Éric THIVOLLE, Djamel DJEDOU, Stéphan MONTALBANO, André GALLICE, Denis GLANDU. DELORME Bernard.

competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr

A L'ATTENTION DES CLUBS :

Suite aux arrêtés municipaux de ce week-end les matchs ont été reprogrammés les 18/11 ou 23/12

TERRAINS IMPRATICABLES: rappel de la procédure voir article 71

Ce dernier weekend des équipes, des arbitres, des délégués se sont déplacés sur les lieux des matchs car ils n'ont pas été prévenus d'un arrêté municipal par les clubs concernés.

RAPPEL FMI : Il est rappelé aux clubs qu'il appartient à l'arbitre de la rencontre de clôturer la FMI à la fin du match, par contre il incombe aux clubs recevant de transmettre la FMI via une connexion internet dans les plus brefs délais.

COURRIERS RECUS :

CO CHATEAUNEUF SUR ISERE : candidature pour accueillir des matchs de parties finales seniors

US MONTELIER : candidature pour accueillir les Finales de Coupes Xavier Bouvier et René Giraud

D1 ET D2 et planning des rencontres

Responsable:

Jacques MARON - Tel : 04.75.08.50.50 / P : 06.07.21.10.04

D3 ET D4 et référent FMI

Responsable:

Éric THIVOLLE - Tel : 04.75.55.83.42 / P : 06.13.86.01.14

D5

Responsable :

Bernard DELORME- Tel : 04.27.45.72.31 / P : 07.77.0764.50

D6

Responsable :

André GALLICE – Tél 04.75385.42.00 / 06.31.93.31.15

COUPES RENE GIRAUD et XAVIER BOUVIER :

Responsable: Djamel DJEDOU - Tel : 04.26.50.42.16 / P : 06.75.93.40.57

FOOT DIVERSIFIE

Responsable :

Denis GLANDU – Tel : 06.49.14.50.00

COUPE « PAUL GATEAUD » :

Toutes les rencontres du lundi 29 octobre 2018 sont reportées au 19/11/2018 même lieu même heure.
Les clubs qui devaient recevoir doivent faire parvenir à la commission les arrêtés municipaux. Merci

CONSEIL DEPT. VALENCE / RCF07 le 19/11/2018

AME SPORT / FC EYRIEUX EMBROYE le 19/11/ 2018

AS VEORE MONTOISON / FLGG le 19/11/2018

CFE TOULAUD / RPTS le 19/11/2018

BOURG LES VAL. / ASPTT VALENCE le 23/11/2018

VETERANS :

Responsables :

André GALLICE – Tél 04.75.85.42.00 / 06.31.93.31.15

Stéphan MONTALBANO – Tel : 06.25.45.06.02

RAPPEL : Les feuilles de match papier sont à envoyer par courrier postal à l'adresse du District

La transmission des FMI doit être effectuée avant les lundi midi.

En cas de feuilles de match papier celle –ci doivent être envoyée par courrier postal à l'adresse du District et non pas par mail à : competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr

Trop de feuille de match sont encore trop incomplète, (manque numéro de match)

De plus 10 joueurs au maximum doivent figurer sur la feuille de match.

Les clubs ne respectant ces réglementations seront amendés.

Le tirage des matchs de COUPE Vétérans a été réalisé et est consultable sur le site du District. Les matchs se joueront le 16/11/2018

FUTSAL :

Responsable :

Stéphan MONTALBANO – Tel : 06.25.45.06.02



Commission Féminine

PROCÈS-VERBAL N° 12

REUNION DU 13 NOVEMBRE 2018

COMPOSITION DE LA COMMISSION

Présidente de la commission : Pauline JOTTEUR

Responsable des compétitions jeunes : Roselyne LAULAGNET

Responsable des compétitions séniors et en charge de la féminisation : Nathalie PELIN

Membres de la commission : Daniel CHEVAL, Christophe MONTET, Michel PEYROUZE et Michel RIOU

ACTION FEDERALE « FOOT DE CŒUR »

L'action fédérale « Foot de Cœur » en partenariat avec la banque alimentaire sera étendue à la pratique féminine.

Elle se déroulera sur le week-end des 1 et 2 décembre prochain.

Les modalités d'organisation et de participation seront prochainement en ligne sur le site du district.

Merci de tous de votre engagement citoyen.

FUTSAL

Responsable

Nathalie PELIN – Port 06.19.22.57.89

Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

Le trophée futsal Jean Pierre VAUX se déroulera le dimanche 20 janvier 2019 sur la journée sur un seul site.

Le matin, un tournoi futsal regroupant les 10 premières équipes inscrites évoluant en foot à 8.

L'après-midi, un tournoi futsal regroupant les 10 premières équipes inscrites évoluant en foot à 11.

Au terme du tournoi de l'après-midi, le gagnant sera qualifié pour la finale régionale.

Les engagements sont ouverts par mail sur la boîte : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

Les 10 premiers clubs inscrits seront retenus pour les tournois.

La commission vous sollicite pour l'organisation de ces finales. Merci de nous contacter si vous disposez d'un gymnase avec tribune : délai 15 novembre 2018.

CHAMPIONNAT à 11

Responsable

Nathalie PELIN – Port 06.19.22.57.89

Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

Nous vous rappelons que l'usage de la FMI est OBLIGATOIRE.

Match du 10/11, CENTRE ARDECHE contre VALLEE JABRON est reporté à une date ultérieure.

Match du 10/11, FCGA contre VESSEAU est reporté au samedi 24 novembre à 10h.

CHAMPIONNAT à 8

Responsable

Nathalie PELIN – Port 06.19.22.57.89

Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

Nous vous rappelons que l'usage de la FMI est OBLIGATOIRE.

Match du 11/11, SC MELAS contre VESSEAUX est reporté au dimanche 25/11 à 10h.

Match du 11/11, P. AOUSTOISE contre ROCHEMAURE est reporté à une date ultérieure.

CATEGORIE U15 FEMININES à 8

Responsable

Roselyne LAULAGNET – Port 06.11.15.53.93

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

CATEGORIE U18 FEMININES à 8

Responsable

Roselyne LAULAGNET – Port 06.11.15.53.93

Mail : [compétitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)



PROCÈS-VERBAL N° 17

REUNION DU 09/11/18

INFORMATIONS AUX CLUBS DE U7 à U19

Journée du samedi 17/11/18

Le Comité Directeur a pris la décision de reporter la journée du samedi 17 novembre pour tous les matchs concernés de U7 à U19 suite aux problèmes de circulation ce jour-là.

Les rencontres sont reportées :

En U7, U9 soit le 24/11/18 ou le 8/12/18

Les clubs organisateurs devront nous prévenir de la date choisie

En U11 le 01/12/18

En U13 le 26/01/19

Attention

Les clubs qui sont en futsal devront se mettre d'accord avec le club adverse pour une autre date et nous prévenir

En U15 le 12/01/19

En U17 : la Commission de sjeunes fixera les dates pour les quelques matchs qui étaient prévus le samedi 17/11/18

En U15 à 8 le 01/12/18

En U15 F le 15/12/18

En U18F : Les équipes doivent se mettre d'accord pour trouver une date avant le 12/01/19

TOURNOIS

Responsable : Robert ASTIER- Port : 06.78.52.42.59

Port : 06.78.52.42.59

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Autorisations d etournois accordées

MALISSARD

U 9, U 11, U 13 le 01/06/19

CORNAS (futsal)
U 7 F, U 9 F le 09/02/19
U 18 F , séniors F le 16/02/19

Cornas
U 7, U 9, U 11, U 13 le 08/06/19

CATEGORIE U 9 et U 7

Responsable :

Thomas FUSTIER - Port : 06.60.27.23.81

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.f

Rappel

Nous rappelons que tous les joueurs doivent être licenciés

Un contrôle du nombre de licences sera effectué

L'horaire officiel des plateaux est samedi à 10h 30 pour les U 7, samedi à 14h 00 pour les U 9

Il est toutefois possible d'organiser les plateaux le samedi matin pour les U 9 ou le samedi après midi pour les U 7.

Dans ce cas, le club organisateur devra recueillir obligatoirement **l'accord de tous** les clubs participants.

CATEGORIE U11

Responsable :

Philippe Aubert – Port : 06 80 92 81 87

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Les correspondances électroniques doivent être adressées à partir de la messagerie officielle du club pour être prises en compte.

Courrier reçu: CO CHATEAUNEUF DU RHONE, ES MALISSARD, ESP HOSTUN

Calendrier:

La journée du 11 Mai 2019 est reportée au 18 Mai 2019.

Espoirs :

Poule D : Le plateau initialement prévu à PEYRINS le 06/10/2018 est reporté au 01/12/2018.

Poule I : Le plateau initialement prévu à CHATEAUNEUF DU RHONE le 08/12/2018 est anticipé au 01/12/2018.

Les calendriers sont en ligne en rubrique Documents/Documents/Documents Compétitions.

Ces nouveaux calendriers portent les modifications enregistrées sur l'ensemble des PV.

Pour rappel, les dates des plateaux sont des dates officielles de compétition. Les absences sont considérées au titre des forfaits journées et amendées comme telles.

L'horaire officiel des plateaux est samedi 14h00. Il est toutefois possible d'organiser les plateaux le samedi matin. Dans ce cas le club organisateur devra recueillir obligatoirement **l'accord de tous** les clubs participants.

Feuille de matchs : Les feuilles de plateau seront scannées sous format .pdf, par le club recevant et envoyées au district à l'adresse suivante : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Pour permettre le suivi de l'activité, le retour des feuilles de matchs vers le District est un impératif après le déroulement des plateaux et dans les meilleurs délais. La commission des jeunes doit également être informée du non déroulement d'un plateau par l'expédition de ce document argumenté.

Chaque feuille de match fera l'objet d'un message spécifique. Les clubs sont priés d'indiquer dans l'objet du message la catégorie et le niveau de pratique concernés. Il est demandé aux clubs de ne pas faire un message unique multi-catégories.

RAPPEL IMPORTANT :

Conformément aux Règlements Sportifs, les joueurs et joueuses participant aux plateaux doivent être licencié(e)s. Le contrôle des feuilles de match entraînera l'application des dispositions administratives en cas de défaillance.

Rassemblements féminins :

Suite à différents échanges avec les clubs ci-dessous :

AS CORNAS

OLYMPIQUE VALENCE

MONTMEYRAN

GROUPEMENT ROUSSILLON

FC EYRIEUX EMBROYE,

Et afin de promouvoir le football féminin chez les plus jeunes, un programme de rassemblements d'équipes exclusivement pour les joueuses nées en 2010-2009-2008-2007 est en construction:

Les dates suivantes sont retenues pour l'organisation de plateaux U11F :

10 Novembre 2018, 01 Décembre 2018, 15 Décembre 2018, 19 Janvier 2019 et 26 Janvier 2019.

Les lieux de ces plateaux sont en cours de détermination.

Les clubs disposant d'une ou plusieurs équipes U11 féminines souhaitant intégrer la formule prendront contact avec le responsable de la catégorie U11 de la Commission des Jeunes du District (coordonnées en entête).

Préparation 2é Phase : Nous enregistrons dès maintenant les desiderata des clubs pour le déroulement de la 2é phase de la saison qui débutera le 02 Février 2019. Les clubs souhaitant inscrire de nouvelles équipes, faire évoluer leurs équipes à des niveaux différents de celui de la 1^{ère} phase feront parvenir leurs souhaits avant le 14 Décembre 2018, par courrier à en-tête du club, ou mail officiel du club, à la commission des Jeunes.

Prochain Rendez-vous U11 :

- Samedi 17 Novembre 2018.

CATEGORIE U13

Responsables :

Salim BOUZIANE - Port : 07.60.48.77.32

Thomas FUSTIER- Port : 06.60.27.23.81

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Rappel règlement :

3 U11 seulement peuvent jouer en U 13

Coupe U 13

Le 2^{ème} tour de coupe aura lieu le 01/12/18

La 1^{ère} équipe nommée organise le plateau

Heure officielle 14h30

Pour tout changement d'horaire, le club recevant doit prévenir les autres clubs de la poule
Pour jouer le matin, vous devez obtenir l'accord de tous les clubs si non le plateau reste à l'heure officielle 14h30.

Les 2 premières équipes de chaque plateau sont qualifiées pour le tour suivant le 19 janvier qui sera un tour de cadrage.

Avant chaque plateau effectuer l'épreuve de jonglage

Cette épreuve est obligatoire

Les équipes qui ne font pas les jonglages ne peuvent pas participer au plateau.

50 contacts des pids sans surface de rattrapage , d&part libre (sol ou à la main)

20 têtes

Chaque joueur a droit à 2 essais

Tous les joueurs inscrits sur la feuille de match jonglent

Le total des 8 meilleurs est pris en compte pour chaque équipe

La comptabiliteé est faite par les joueurs de chaque équipe en présence des éqducatuers ! les n° 1 ensemble , n° 2 ensemble

En cas d'égalité à la fin du plateau , l'équipe qui a le pluds de jongles est déclarée vainqueur

Attention

Les clubs organisateurs doivent télécharger les feuilles de matchs spécifiques coupe dans documents – documents compétitions ainsi que la feuille des résultats et les envoyer par courrier au District dès le lundi Seukes les feuilles de matchs en championnat sont scannées

COUPE U13 - 2e TOUR - Samedi 1er Décembre à 14h30

POULE 1	POULE 2	POULE 3	POULE 4
FOOT MONT PILAT 2	BOULIEU LES ANNONAY 1	AS ROIFFIEUX 1	CLERIEUX ST-BARDOUX 1
AS CHAVANAY 1	AS DOLON 1	FELINES ST-CYR 1	VALLIS AUREA 1
US DAVEZIEUX 1	FC SALAISE 1	FOOT MONT PILAT 1	OL RHODIA 1
AS VILLEVOCANCE 1	OL RHODIA 2	US CLONAS 2 VALLONS 1	US DAVEZIEUX 3
POULE 5	POULE 6	POULE 7	POULE 8
ST-ALBAN D'AY 1	US DAVEZIEUX 2	LARNAGE SERVES 2	US CROIX DU FRAYSSE 1
FC ANNONAY 1	US VAL D'AY 1	SARRAS ST VALLIER 1	LARNAGE SERVES 1
AS DOLON 2	NORD DROME 1	MOURS 1	RC MAUVES 1
VALLIS AUREA 2	FC CHATELET 1	FC HERMITAGE 1	AS CORNAS 1
POULE 9	POULE 10	POULE 11	POULE 12
FC PEAGEOIS 1	BBRM 1	AS GENISSIEUX 1	ST-JEAN DE MUZOLS 1
US MOURS 2	FC CHABEUIL 2	TOURNON-TAIN 1	BOURG LES VALENCE 3
CHAT09 ISERE 2	AS ST-DONAT 1	US MOURS 4	OL VALENCE 2
BOURG LES VALENCE 2	US MOURS 3	ST-MARCEL LES VAL 1	US MONTELIER 1
POULE 13	POULE 14	POULE 15	POULE 16
SA ST-AGREVE 2	CHAT09 SUR ISERE 1	US MONTMEYRAN 1	SC CRUAS 1
US PONT LA ROCHE 1	OL VALENCE 1	OL VALENCE 3	EYRIEUX EMBROYE 1
VALLEE DU DOUX 1	US BEAUMONTELEGER 1	FC CHABEUIL 1	RHÔNE CRUSSOL 3
BOURG LES VALENCE 1	AS VALENSOLLES 1	VEORE MONTOISON 1	CENTRE ARDECHE 2
POULE 17	POULE 18	POULE 19	POULE 20
ES MALISSARD 1	CREST-AOUSTE 1	FC VALDAINE 1	JS LIVRON 1
RHÔNE CRUSSOL 1	US MONTELMAR 1	US ANCÔNE 1	CHAT09 DU RHÔNE 1
FC PORTES LES VAL 1	FC VALENCE 1	VALLEE JABRON 3	EURRE 1
TOURNON TAIN 2	VALLEE JABRON 1	DRÔME PROVENCE 1	MELAS LE TEIL 1
POULE 21	POULE 22	POULE 23	
CHOMERAC 1	ST-DIDIER SOUS AUBENAS	FC MONTELMAR 1	
US BAS VIVARAIS 1	AS BERG HELVIE 1	US MONTELMAR 2	
FC RHÔNE VALLEES 1	HAUTES CEVENNES 1	AS PIERRELATTE 2	
FC MONTELMAR 2	CENTRE ARDECHE 1	FC 540 1	
POULE 24	POULE 25	POULE 26	
BOURG ST-ANDEOL 1	OL RUOMS 1	AS LES VANS	
AS PIERRELATTE 1	AS PIERRELATTE 3	VALLON PONT D'ARC 1	
FC MONTELMAR 3	US BAS VIVARAIS 2	OL RUOMS 3	
OL RUOMS 2	FC TRICASTIN 1	AS SUD ARDECHE 1	

CATEGORIE U15

Responsable

Flavie CHANAS – 06.21.43.38.99

Mail : competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr

Coupes QUINTIN et PESTRE

Le premier tour des coupes aura lieu le 01/12/18 (tour de cadrage)

Le tirage a été effectué par Nathalie PELIN responsable des championnats féminins séniors

Consultez footclubs ou le site du District

CATEGORIE U15 FEMININES à 8

Responsable

Roselyne LAULAGNET – Port 06.11.15.53.93

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Temps de jeu : 2x35mn ; ballon taille 4 ; horaire officiel samedi 15h30

Peuvent participer les U 15, U 14, U 13 et U 12

Pensez à enregistrer les résultats pour le lundi midi

CATEGORIE U18 FEMININES à 8

Responsable

Roselyne LAULAGNET – Port 06.11.15.53.93

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Temps de jeu 2x40mn ; ballon taille 5 ; horaire officiel samedi 15h30

Peuvent participer les U 18, U 17, U 16 et U 15

Pensez à enregistrer les résultats pour le lundi midi

CATEGORIE U17

Responsable :

Claude BRESSON - Port : 06.70.03.20.57

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Rappel règlement

Conformément aux règlements en vigueur, aucune modifications de date de rencontres des 2 dernières journées ne sera accordée en D3, D4 1^{ère} phase

Coupe VIVIER BOUDRIER

Le 2^{ème} tour de la coupe VIVIER BOUDRIER aura lieu le 02/12/18

Le tirage a été effectué par Claude BRESSON ET Roselyne LAULAGNET

Consultez footclubs ou le site du District

CATEGORIE U19

Responsable

Roselyne LAULAGNET : 06.11.15.53.93

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Modifications d ecalendrier

D 2 Poule B

Forfait général de VALENCE PORTUGAIS

Attention : Pour les matchs U 19 les clubs recevant doivent présenter obligatoirement 2 délégués

Coupe GAMBARDELLA

Félicitations aux équipes de RHONE CRUSSOL et CREST AOUSTE pour leur qualification au 6^{ème} tour de coupe GAMBARDELLA. Les matchs auront lieu le 25 novembre

Coupe Georges ETIENNE

Le 2^{ème} tour de la coupe Georges Etienne aura lieu le 25 novembre

Consultez le site ou footclubs

Le 20 janvier sera un tour de cadrage

FUTSAL

Responsable :

Philippe Aubert – Port : 06 80 92 81 87

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Les correspondances électroniques doivent être adressées à partir de la messagerie officielle du club pour être prises en compte.

Courrier reçu: ES MALISSARD, ASL GENISSIEUX, FC 540.

Prochains Rendez vous :

U13 : 12 et 13 Janvier 2019,

U15 : 05 et 6 Janvier 2019,

U17 : 05 et 06 Janvier (Uniquement Niveau 2),

U15F : 19 ou 20 Janvier 2019,

U18F : 19 ou 20 Janvier 2019.

Forfaits 1^{ère} Journée :

U13 : FC BG PEAGE 2, ES NORD DROME 1 & 2, AS ST ROMAIN SURIEU 2, FC 540 2.

U15 : GJ BAS VIVARRAIS.

U17 : VALLIS AUREA FOOT



Commission Arbitrage

PROCÈS-VERBAL N° 16

ARBITRES EN RESERVE WEEK-END DU 24 & 25 NOVEMBRE 2018

- D 2 DAUX Jessy
- D 3 DUPUIS Marc

Rappel aux arbitres Jeunes et adultes

La vérification de la présence des éducateurs est obligatoire dans les catégories suivantes :

U15 D1 et D2, U17 D1 et D2, U19 D1, Seniors D1 et D2

Merci de bien le noter dans la FMI dans la rubrique règlements locaux.

Des vérifications seront réalisées chaque semaine et l'application du règlement intérieur sera faite.

COMPTE MyFFF

Rappel à tous les arbitres (jeunes & adultes)

Vous devez impérativement consulter votre compte MyFFF tout au long de la saison y compris pendant les vacances dans la rubrique « Désignations »

La CA constate beaucoup trop d'absences d'arbitres.

Elle vous rappelle aussi que s'il y a très peu de rencontres un week-end (vacances scolaires, fêtes nationales ou religieuses), vous devez vous mettre indisponible si vous ne voulez pas être désignable, elle sera intransigeante à toute absence non justifiée et appliquera le règlement intérieur

COURRIERS DES ARBITRES

- MOURELON Raphaël : Reçu Certificat Médical, lu et noté, prompt rétablissement
- ROUX Noah : Lu et noté
- PENSATO Roméo : Reçu Certificat Médical, lu et noté, prompt rétablissement
- MEROTTO Corentin : Absence à une rencontre, lu et noté

INFORMATION SUR DE LA FMI

La CDA constate trop de lacunes lors de la saisie de la FMI (score inversé, remplaçants non notés, inversement des sanctions administratives, aussi elle vous demande, qu'à la fin de la rencontre, la présence obligatoire des deux capitaines pour vérifier et signer celle-ci, de plus trop souvent, la clôture des rencontres n'est pas effectuée).

Elle vous rappelle donc, qu'il faut impérativement clôturer la feuille de match informatisée avec votre code avant de quitter votre vestiaire.

Soyez plus vigilants, car des vérifications seront réalisées chaque semaine et l'application du règlement intérieur sera mise en vigueur.

INFORMATIONS INDISPONIBILITES

RAPPEL : Les indisponibilités sur votre compte My FFF sont prises en compte au plus tard 15 jours avant la rencontre.

Toutes correspondances ayant un rapport avec la Commission Départementale de l'Arbitrage doit être faite sur la boîte mail de la CDA : arbitres@drome-ardeche.fff.fr et uniquement sur cette adresse et pas l'adresse générale du district.

FOOT DIVERSIFIE

RAPPEL : Le contrôle des licences est OBLIGATOIRE contre pour toutes les autres rencontres du District

INFORMATIONS RAPPORTS DISCIPLINAIRES

ATTENTION : Depuis le lundi 10 septembre 2018, Tout Rapport concernant la Commission de Discipline doit être envoyé dans les 48 Heures uniquement à la d'adresse ci-dessous :

discipline@drome-ardeche.fff.fr

Y compris lorsque que vous mettez un carton rouge à la suite de deux cartons jaunes ainsi que lorsque vous mettez un éducateur ou toute personne du banc de touche derrière la main courant c'est-à-dire l'expulser

COURRIERS DES CLUBS

- AV S Sud Ardèche : Demande d'arbitre en U 15 D 4, lu et noté, votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif
- US St Gervais : Lu et noté, une réponse vous sera faite à votre demande
- FC Tricastin : Arrêté municipal, lu et noté
- JS St Privat : Arrêté municipal, lu et noté
- FC Turquoise : Demande d'arbitre seniors D 5, lu et noté, votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif

DEMANDE D'ARBITRE

RAPPEL AUX CLUBS

Toute demande d'arbitre doit se faire au plus tard, le vendredi 15 jours avant la dite rencontre et sur imprimé à télécharger sur le site du District dans la rubrique « Documents Clubs »

FORMATION DES ARBITRES CLASSÉS D 1 & D 2

La Commission de District de l'Arbitrage vous informe que la réunion annuelle de formation des arbitres classés D1 et D2 aura lieu le samedi 24 novembre 2018 à GUILHERAND-GRANGES.

Rendez-vous à 8h15 très précises au stade des Combes. La réunion prendra fin à 13h30.

Se munir d'une tenue sportive (short, chaussettes, chaussures de foot, maillot...), du nécessaire de toilette ainsi que le matériel prise de note.

La présence à l'intégralité de cette demi-journée de formation est OBLIGATOIRE.

Ordre du jour :

- Ateliers physiques
- Informations du Président de la CDA
- Point technique (analyse vidéo...)
- Questionnaire des connaissances théoriques (Q.C.M.)

Liste des arbitres convoqués :

AARAB	MOUNIR	District 1
BAZRI	MUSTAPHA FARID	District 1
BONNEVAY	LUDOVIC	District 1
DIF	OUADEH	District 1
DOGAN	SEBASTIEN	District 1
GRANGE	CEDRIC	District 1
KERBOGHOSSIAN	PIERRE	District 1
MEGHZILI	KARIM	District 1
SALARD	KEVIN	District 1
SEDDOUGUI	FOUAD	District 1
TENA	FABIEN	District 1

BEGOT	JEROME	District 2
CALATAYUD	RENAUD	District 2
DAUX	JESSY	District 2
DE JESUS SOUSA	JOSE	District 2
DUSSAUD	GERALD	District 2
GHEBBARI	NOURREDINE	District 2
MEYER	DAVID	District 2
MICHEL	SEBASTIEN	District 2
MOURELON	RAPHAEL	District 2
NOEL	THIERRY	District 2
POLIZZI	MICHAEL	District 2
SOUL	KHALED	District 2
TARARE	SEBASTIEN	District 2
VALES	SYLVAIN	District 2
VIELZEUF	STEPHANE	District 2
VIOUGEAS	VINCENT	District 2

FORMATION DES ARBITRES CLASSES D 5

La Commission de District de l'Arbitrage vous informe que la réunion annuelle de formation des arbitres classés D5 aura lieu le vendredi 23 novembre 2018.

Rendez-vous à 19h00 au siège du District à GUILHERAND-GRANGES.

La réunion prendra fin à 22h00.

Se munir de votre matériel prise de note.

La présence à l'intégralité de cette soirée de formation est OBLIGATOIRE.

Ordre du jour :

- Informations du Président de la CDA
- Intervention technique du CTDA
- Parole aux arbitres

Liste des arbitres convoqués

AURIC	FREDERIC	District 5
BARBOSA	LAURENT	District 5
BEATTIE	ELLIOT	District 5
BOUHMADI	SAID	District 5
BOURA	YSSOUFI	District 5
CAMPELLO	MAXIME	District 5
CHABBAT	MAURICE	District 5
DJEDJE	YABRE	District 5
GAILLARD	ENAEL	District 5
HAFSOUNI	MAHER	District 5
KHIATI	NACER	District 5
MARLHIN	ALEXANDRE	District 5
MORET	JAMES	District 5
ORHAN	EMRE	District 5
PERGE	DAVID	District 5
SCIALACQUA	BRUNO	District 5
TIRAS	LOKMAN	District 5
VIALATTE	FRANCIS	District 5

FORMATION ELITE

Suite aux différentes candidatures reçues par la CDA, une soirée de présentation de la nouvelle formation Ligue a été programmée le vendredi 28 septembre 2018 au siège du District Drôme-Ardèche de Football. Suite à cette soirée, tous les arbitres mentionnés dans la liste ci-dessous ont été intégrés dans la catégorie « ESPOIRS ».

De ce fait, la CDA se réserve le droit de désigner prioritairement les arbitres concernés sur différentes rencontres (arbitrage à 3) tout au long de cette saison sportive.

Arbitres retenus :

Jeunes

ALBERT Fanny
MOUSSIÈRE Tim
PROVO Kylian
ROUDIL Jean Bernard
ROUX Jason
RUIZ Josselin

Adultes

DAUX Jessy
DE JESUS SOUSA José Nivaldo
DOREE Bruno
FALAISE Mathias
NOEL Thierry
ZERGUIT Mohamed

Le planning de formation

- Vendredi 26 octobre 2018 (siège du DDA à 19h00)
- Vendredi 23 novembre 2018 (siège du DDA à 19h00)
- Vendredi 7 décembre 2018 (siège du DDA à 19h00)
- Samedi 22 décembre 2018 (siège du DDA à 9h00)
- Une dernière séance de formation sera programmée au cours de la semaine 2 (lundi 7 au vendredi 11 janvier 2019) étant précisé que l'examen de Ligue (stage N°1) est programmé le samedi 12 janvier 2019.

Cet avis tient lieu de convocation.

COMMUNIQUE A L'ATTENTION DES CLUBS ET DES ARBITRES ADULTES ET JEUNES FEUILLE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS D'ARBITRAGE

A compter de cette saison sportive, une nouvelle procédure de remboursement des frais d'arbitrage est mise en place pour l'ensemble des compétitions organisées par le District Drôme-Ardèche de Football.

De ce fait, la commission de district de l'arbitrage demande à tous les arbitres adultes et jeunes, de respecter scrupuleusement les 2 points indiqués ci-dessous :

- Utiliser **UNIQUEMENT** la feuille de remboursement qui sera distribuée lors de l'assemblée générale des arbitres et envoyée aux clubs via leur adresse mail.
- Présenter **OBLIGATOIREMENT** cette feuille de remboursement dûment complétée au club lors de chaque rencontre.

Pour information, la feuille de remboursement des frais d'arbitrage est téléchargeable sur le site internet du District dans la rubrique « documents ».

En cas de non présentation de ce document, le club ne remboursera pas les frais d'arbitrage.

LE FOOTBALL ET SES REGLES EDITION 2019

La Commission de District de l'Arbitrage vous informe que le livre « le Football et ses règles » édition 2019 est disponible.

Pour toute commande, merci de bien vouloir vous rapprocher de Roland VIALLET, Conseiller Technique Départemental en Arbitrage – 06-15-60-01-54 ou 04-75-81-36-43 ou par mail à l'adresse suivante : roland.viallet@drome-ardeche.fff.fr

Le montant du livre est fixé à 28€ (chèque à établir à l'ordre du District Drôme-Ardèche de Football).

ANNUAIRE DU DISTRICT DROME-ARDECHE DE FOOTBALL

La Commission de District de l'Arbitrage vous informe que l'annuaire du District Drôme-Ardèche pour la saison 2018/2019 vient d'être édité.

Pour l'obtenir, merci de bien vouloir vous rapprocher de votre club d'appartenance.

Concernant les arbitres indépendants, l'annuaire sera envoyé directement aux intéressés.

Le Président
Nicolas BRUNEL

Le secrétaire
Jean Baptiste RIPERT